

RÉUNION DU CONSEIL 5 NOVEMBRE 2018

Lundi, le 5^e jour du mois de novembre 2018, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, conseillère;
M. Louis-Philippe Gravel, conseiller;
M. Michel Croteau, conseiller;
M. Patrice Moore, conseiller;
M. René Gravel, maire;

Formant quorum sous la présidence du maire René Gravel.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2018
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2018
5. Approbation des comptes et salaires
6. Affaires nouvelles
 - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal
 - b) Dépôt des états comparatifs
 - c) Dépôt des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2018
 - d) Réparations des bâtisses
 - e) Ajout d'une section commerciale dans le journal Le Communal
 - f) Autorisation pour la présentation d'un projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires
 - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.3. TRANSPORT
 - a) Subvention pour l'amélioration du réseau routier - Reddition de compte - Dossier no. 26230-1
 - b) Subvention pour l'amélioration du réseau routier - Reddition de compte - Dossier no. 26896-1

- c) Réfection de voirie au rang Saint-Charles - Décompte progressif no. 3
 - d) Déneigement des trottoirs durant les fins de semaine et après 17 h 00 la semaine
 - e) Pelle à neige et débroussailleuse usagées à vendre
 - f) Autorisation pour un appel d'offres pour la fourniture d'une débroussailleuse
 - g) Mandat à Pierre-Luc Bellemare, ingénieur - Rapport raccordements inversés
- 6.4. HYGIÈNE DU MILIEU
- a) Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017
- 6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 6.6. LOISIR ET CULTURE
- a) Nomination du parc municipal
- 6.7. AUTRES
- a) Demande d'aide financière du Comité de la fête de Noël des enfants de notre municipalité
 - b) Demande de gratuité de la salle Honoré-Lacerte - Comité de la Fête des enfants
 - c) Demande de gratuité de la salle Honoré-Lacerte du Club de l'Âge d'Or de St-Prosper
 - d) Demande de financement de Moisson Mauricie - Centre-du-Québec
 - e) Demande de passage occasionnel de M. Auguste Parent - Renouvellement
- 6.8. CORRESPONDANCES
- a) Demande de citoyens pour le déneigement de la route Fraser et du chemin de la Pointe
- 6.9. Compte-rendu des dossiers des élus
- 6.10. Autres questions relatives aux sujets de la séance
- 6.11. Période de questions diverses
- 6.12. Clôture de la séance

2018-11-150
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 octobre 2018 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et déclarent renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2018.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-11-151
4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 octobre 2018 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et déclarent renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2018.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-11-152
5. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : les chèques des déboursés du mois d'octobre, portant les numéros 10109 à 10110, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 2462 à 2473 inclusivement, pour une somme globale de 17 826,48 \$. Les comptes à payer portant les numéros 10111 à 10154 inclusivement et totalisant la somme de 73 417,46 \$. Les salaires au montant de 15 858,48 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal. Le chèque numéro 10108 du mois de septembre a été annulé compte tenu qu'au départ, le paiement a été effectué par prélèvement.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1.a) DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tous les membres du Conseil municipal ont déposé leur formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires.

6.1.b) DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe dépose l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour l'exercice terminé le 30 septembre 2018.

6.1.c) DÉPÔT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 SEPTEMBRE 2018

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe dépose l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour l'exercice terminé le 30 septembre 2018.

2018-11-153

6.1.d) RÉPARATIONS DES BÂTISSSES

CONSIDÉRANT la vétusté de certaines ouvertures sur différentes bâtisses appartenant à la Municipalité dont la grande porte de côté et la petite porte de côté du garage municipal, la porte extérieure vis-à-vis le local de la bibliothèque à l'édifice Flore Irène Gagnon et la porte avant du centre communautaire;

CONSIDÉRANT que cette dépense est prise en charge par le programme de subvention TECQ 2014-2018 - Programme de remboursement de la taxe d'accise fédérale sur l'essence;

CONSIDÉRANT les soumissions demandées pour l'exécution des travaux à Entreprises AM de Saint-Tite, Les Entreprises Yvan Magny de Trois-Rivières et Les Portes Ro-Ma inc. de Shawinigan;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE requérir les services de Entreprises AM de Saint-Tite pour l'exécution des travaux suivants : la petite porte de côté du garage municipal, la porte extérieure vis-à-vis le local de la bibliothèque à l'édifice Flore Irène Gagnon et la porte avant du centre communautaire pour un montant de 4 265,09 \$, incluant les taxes, et les services de Les Entreprises Yvan Magny pour la grande porte de côté au garage municipal pour un montant de 2 878,66 \$, taxes incluses.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-11-154

6.1.e) AJOUT D'UNE SECTION COMMERCIALE DANS LE JOURNAL LE COMMUNAL

CONSIDÉRANT les quelques demandes de commerçants désirant publier dans le journal local Le Communal leurs activités commerciales ou leurs spéciaux mensuels;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont d'accord pour réserver une section dans ledit journal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QU'à partir de décembre 2018, une page sera réservée aux commerçants de la municipalité;

QUE les modalités sont les suivantes :

Avoir son établissement sur le territoire de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain;

Le coût d'une parution est de 10,00 \$ (Une seule annonce par mois);

Grandeur de l'annonce 2 x 7 pouces approximativement;

Le délai accordé pour une demande de publication est le jeudi précédent la séance publique, à 16 heures;

Toute demande doit être adressée à la direction de l'hôtel de ville, rédigée en format word;

Chaque annonce devra être approuvée par la direction générale avant sa parution;

Sont exclus de cette page, les annonces concernant des cours et/ou formation offerts à la population. Pour ce genre d'annonces, les sections – Communauté et Gens et organismes d'ici- restent disponibles gratuitement.

Ce projet est à l'essai et sera réévalué en juin 2019.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-11-155

6.1.f) AUTORISATION POUR LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet visant à améliorer des espaces communautaires, soit le revêtement de sol au local du lieu de rencontre, l'installation de diverses pancartes d'identification, l'installation d'une buvette au terrain des loisirs, l'installation de rideaux ignifuges dans la salle Honoré-Lacerte, l'achat d'un micro-casque, un écran de projection, l'aménagement paysager des pancartes de bienvenue, projets présentés dans le cadre du programme des Fonds de développement des territoires de la MRC des Chenaux 2018;

CONSIDÉRANT que les améliorations proposées serviront à plusieurs organismes de notre municipalité dont : le Conseil municipal, le Club de l'Âge d'Or, le Club des Loisirs et pour différents événements;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2018, un montant approximatif de 11 054,00 \$ est disponible dans l'enveloppe dédiée aux municipalités locales afin de réaliser ces projets dans le cadre du programme de Fonds de développement des territoires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil accepte le dépôt de son projet –Amélioration des services aux organismes et aux citoyens- dans le cadre du programme de Fonds de développement des territoires en utilisant l'enveloppe dédiée aux municipalités locales, lequel projet sera signé et déposé par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Sandra Turcotte;

QUE le Conseil s'engage à investir un montant minimum de 6 000,00 \$ comme mise de fonds, en plus des sommes nécessaires à la réalisation de ce projet évalué approximativement à 19 000,00 \$;

QUE Mme Sandra Turcotte, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit désignée comme responsable du projet et signataire de la demande de versement et du protocole d'entente qui s'y rattache;

QUE la Municipalité s'engage à fournir, au début et à la fin du projet, les informations nécessaires à la reddition de compte acheminée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire –MAMOT.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.3 TRANSPORT

2018-11-156

6.3.a) SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - REDDITION DE COMPTE - DOSSIER NO. 26230-1

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver les dépenses de remplacement d'un ponceau et de rechargement de gravier dans le rang Price, pour un montant subventionné de 12 000,00 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports. Les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-11-157

6.3.b) SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - REDDITION DE COMPTE - DOSSIER NO. 26896-1

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver les dépenses de remplacement d'un ponceau et de rechargement de gravier dans la route du 1er et 2e rang Saint-Édouard, le 1er rang Saint-Édouard Ouest, la route de la Station et la route Manitou, pour un montant subventionné de 10 000,00 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports. Les travaux exécutés en vertu des présentes ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-11-158

6.3.c) RÉFECTION DE VOIRIE AU RANG SAINT-CHARLES - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 3

CONSIDÉRANT les travaux de voirie effectués dans le rang Saint-Charles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieurs Stantec, de procéder au décompte progressif numéro 3 au montant de 19 379,39 \$, incluant les taxes, pour le paiement de la retenue de 5% suite à la réception définitive des ouvrages;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE procéder au paiement du décompte progressif numéro 3 pour un montant de 19 379,39 \$ taxes incluses, à l'entreprise « Eurovia Québec Construction inc. », tel que recommandé par la firme d'ingénieurs Stantec, responsable du dossier.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-11-159

6.3.d) DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS DURANT LES FINS DE SEMAINE ET APRÈS 17 H 00 LA SEMAINE

Il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE pendant la période hivernale 2018-2019, les trottoirs ne seront pas déneigés les fins de semaine, c'est-à-dire, les samedis, les dimanches et les jours fériés et en dehors des heures régulières de travail des employés de la voirie, du lundi au vendredi.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-11-160

6.3.e) PELLE À NEIGE ET DÉBROUSSAILLEUSE USAGÉES À VENDRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se départir d'une vieille pelle à neige -pelle avant- et d'une débroussailleuse -pour les pièces- parce qu'elles sont désuètes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'offrir, en premier lieu aux citoyens de la municipalité, par le biais du journal local - Le Communal - la possibilité d'acheter ces articles, sans aucune garantie;

QUE les offres seront acceptées à l'hôtel de ville jusqu'au 27 novembre inclusivement, au plus tard 16 heures et devront être déposées dans une enveloppe cachetée;

QUE seules les offres raisonnables seront considérées;

QUE si personne de la municipalité n'est intéressée, ces articles seront mis en vente sur le réseau - kijiji -.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-11-161
6.3.f) AUTORISATION POUR UN APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE

Il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Sandra Turcotte à lancer un appel d'offres pour la fourniture d'une débroussailleuse avec mât;

DE l'autoriser à signer tous les documents requis.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-11-162
6.3.g) MANDAT À PIERRE-LUC BELLEMARE, INGÉNIEUR - RAPPORT RACCORDEMENTS INVERSÉS

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE mandater M. Pierre-Luc Bellemare, ingénieur, à procéder à l'analyse des données relatives aux raccordements inversés, à élaborer le rapport ainsi que procurer une assistance au personnel de la voirie lorsque nécessaire. Le coût approximatif est de 2 850,00 \$.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.4 HYGIÈNE DU MILIEU

6.4.a) DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2017

Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2017.

6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

6.6 LOISIR ET CULTURE

2018-11-163
6.6.a) NOMINATION DU PARC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la requête du conseiller M. Michel Croteau qui, en décembre 2017, avait manifesté le désir que soit nommé le parc municipal, situé en bordure de la rue de l'Église, en l'honneur de la conseillère Mme Thérèse Gravel;

CONSIDÉRANT que cette idée fut accueillie par les membres du Conseil avec enthousiasme puisque Mme Gravel a, durant son mandat, participé grandement à la mise en place de ce parc;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont unanimes à l'effet d'honorer ainsi la mémoire de Mme Thérèse Gravel;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer officiellement le parc municipal, Parc Thérèse-Gravel;

QU'une parcarte, portant l'inscription, Parc Thérèse-Gravel, a été installée dans ce parc.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.7 AUTRES

2018-11-164

6.7.a) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ DE LA FÊTE DE NOËL DES ENFANTS DE NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au montant de 300,00 \$ de Mme Marisol Gravel, organisatrice de l'activité « La Fête de Noël des enfants »;

CONSIDÉRANT que cette activité est organisée bénévolement afin d'offrir un cadeau aux enfants de la municipalité âgés de la naissance à douze ans;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant de 300,00 \$ à l'organisation de l'activité « La Fête de Noël des enfants ».

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-11-165

6.7.b) DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE HONORÉ-LACERTE - COMITÉ DE LA FÊTE DES ENFANTS

CONSIDÉRANT la demande de Mmes Marisol Gravel et Sandy Levasseur, organisatrices de l'activité « La Fête de Noël des enfants », afin d'obtenir gratuitement un local pour tenir cette activité qui aura lieu le 3 décembre 2017;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Louis-Philippe Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les membres du conseil acceptent de fournir gratuitement à ces deux organisatrices, la salle Honoré-Lacerte pour la tenue de l'activité qui aura lieu le 2 décembre 2018.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-11-166

**6.7.c) DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE HONORÉ-LACERTE
DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-PROSPER**

Il est proposé par France Bédard et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE prêter gratuitement au Club de l'Âge d'Or de St-Prospér la salle Honoré-Lacerte afin de tenir leur activité de Noël le 6 décembre 2018.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-11-167

**6.7.d) DEMANDE DE FINANCEMENT DE MOISSON MAURICIE -
CENTRE-DU-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la demande de financement de l'organisme Moisson Mauricie - Centre-du-Québec qui soutient les organismes qui offrent des services d'aide alimentaire dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le montant demandé, 166,32 \$ a été établi en fonction du nombre de demandes;

CONSIDÉRANT le budget de l'année financière en cours;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant de 166,32 \$ à Moisson Mauricie - Centre-du-Québec.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

2018-11-168

**6.7.e) DEMANDE DE PASSAGE OCCASIONNEL DE M. AUGUSTE
PARENT - RENOUELEMENT**

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de M. Auguste Parent du 1020 de la rue Saint-Joseph, sollicitant un droit de passage occasionnel à côté de son garage et qui sortirait sur le terrain appartenant à la Municipalité, près du garage municipal. Ce droit de passage occasionnel s'étendrait sur la période couvrant le mois de mai jusqu'à la fin octobre 2019.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Croteau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter de renouveler l'autorisation de passage à M. Auguste Parent.

D'informer M. Parent que sa demande devra être renouvelée à chaque année au Conseil.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

6.8 CORRESPONDANCES

**6.8.a) DEMANDE DE CITOYENS POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA
ROUTE FRASER ET DU CHEMIN DE LA POINTE**

6.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS DES ÉLUS

**6.10 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA
SÉANCE**

6.11 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2018-11-169
6.12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20 h 26.

Vote demandé par René Gravel

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

René Gravel
Maire

Sandra Turcotte
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe